



Retraite : des solutions il y en a !

La CGT propose une réforme en profondeur du financement de la retraite, réforme qui permettrait de garantir celle-ci. La retraite est d'abord malade de la réduction des emplois et de la stagnation des salaires.

Emploi : en 1 an, 660 000 emplois ont été détruits. Fin mars 2010, 4 461 000 demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi en France métropolitaine.

1 million d'emplois créés, c'est **5 milliards de rentrées de cotisations supplémentaires** pour les retraites. La France a la particularité de ne pas donner de travail aux jeunes et d'expulser les plus de 55 ans des entreprises. Autrement dit le système repose sur une seule génération les 30 – 55 d'où une montée du sous-emploi qui vide les caisses.

Salaires : la masse salariale au lieu d'augmenter de 3 à 4% comme les années antérieures a baissé de 1,4% en 2009.

1% d'augmentation de la masse salariale, c'est **2 milliards de rentrées de cotisations**.

SUPPRESSION DES EXONERATIONS

(de cotisations dites patronales qui ne créent pas d'emploi et tendent à tirer les salaires vers le bas) :

30 milliards en 2009

Allègement jusqu'à 1,6 du SMIC. 3,4 millions de smicards, quand une entreprise paye un salarié au SMIC, elle bénéficie de 4 524 euros d'exonérations de cotisations sociale : 26% d'allègement.

DETTES DE L'ETAT

Taxes sur le tabac :	7,8 milliards
Taxes sur l'alcool :	3,5 milliards
Primes d'assurance auto :	1,6 milliards
Taxes sur les industries polluantes :	1,2 milliards
Contrats aidés :	2,1 milliards
Retard des entreprises :	1,9 milliards
TVA destinée à la sécu :	2 milliards

TOTAL : 20 MILLIARDS

Chiffres rapport des comptes de la sécu

PROPOSITIONS CGT

Droit à la retraite à 60 ans pleine et entière avec prise en compte des années d'études et des périodes de précarité subies.

- Prise en compte de la pénibilité pour un départ avant 60 ans.
- 75% minimum du taux de remplacement du salaire d'activité.
- Minimum des pensions au niveau SMIC revalorisé à 1600 €.
- Maintien des 2 années de bonification par enfant pour les femmes
- Indexation des pensions sécu et complémentaires sur l'évolution moyenne des salaires et retour au calcul sur les 10 meilleures années.
- Pensions de réversion égales à 75% de la pension du conjoint décédé sans condition de ressources, ni d'âge.

PRIMES, INTERESSEMENT, PARTICIPATION, STOCK OPTION

Selon la cour des comptes, 120 milliards d'€ de rémunérations para-salariales échappent aujourd'hui partiellement ou totalement aux cotisations sociales. Elles procureraient **10 milliards d'€ de ressources supplémentaires**.

AUGMENTATION DES COTISATIONS ?

Au fur et à mesure des besoins de financements supplémentaires, qui, le cas échéant, se révéleront et qui dépendront de la croissance économique, de l'emploi, des conditions de travail et des salaires. Nul ne peut prévoir, aujourd'hui, ces évolutions, la sagesse exige donc de gérer le financement des retraites au fil des ans en fonction des besoins.

En appliquant l'ensemble de ces mesures, on dégagerait les 5 à 6 points de PIB nécessaires pour garantir de bonnes retraites pour les années futures.

IMPOSER LES REVENUS FINANCIERS

(des entreprises et des banques)

Ces revenus sont jusqu'ici non assujettis aux prélèvements sociaux, or ils ont atteint 260 milliards d'€ en 2008. Les soumettre au taux de cotisation dite patronale de 8,2% ferait rentrer plus de **20 milliards d'€ dans les caisses de retraite**.

Qui disait : les profits

- 1 / 3 aux actionnaires
- 1 / 3 aux salariés
- 1 / 3 réinvestis dans l'entreprise

Réponse : SARKOZY. Encore un leurre...

COTISATIONS SOCIALES

La CSG est passée de 1,1% à 7,5% au cours des 15 dernières années, financée à 86 % par les salariés. En contrepartie, elle a diminué pour les cotisations dites patronales, qui sont passées de 42% à 36% sur la même période.

Il est indispensable d'élargir l'assiette des cotisations dites patronales à toute la valeur ajoutée, c'est-à-dire à la totalité des richesses produites.

COTISATION VIEILLESSE

(calculée sur l'ensemble du salaire brut)

La cotisation est au taux de 6,65% plafonnée à 2885 € (plafond de la sécu au 1^{er} janvier 2010).

Pour un salarié au SMIC 1344 €, il cotise sur l'intégralité de son salaire, mais pour ceux qui perçoivent un salaire au-delà du plafond, il ne cotise que jusqu'au plafond.

Le calcul généralisé aux 30% de la population active au-dessus du plafond de la sécu permettrait de récupérer en cotisation entre **10 et 15 milliards d'euros**.